

Point de mire

La stratégie du cheval de Troie: un processus à améliorer

Il fut un temps où les activités de RDD étaient naturellement financées par les fonds publics. Leurs retombées étaient perçues comme étant d'intérêt commun. Les trouvailles de cette époque inondent le marché d'aujourd'hui. Le marché d'aujourd'hui les considère maintenant comme une charge publique inutile à mettre dans la vente de garage. La déréglementation du secteur de l'électricité en particulier semble conduire à une réduction majeure

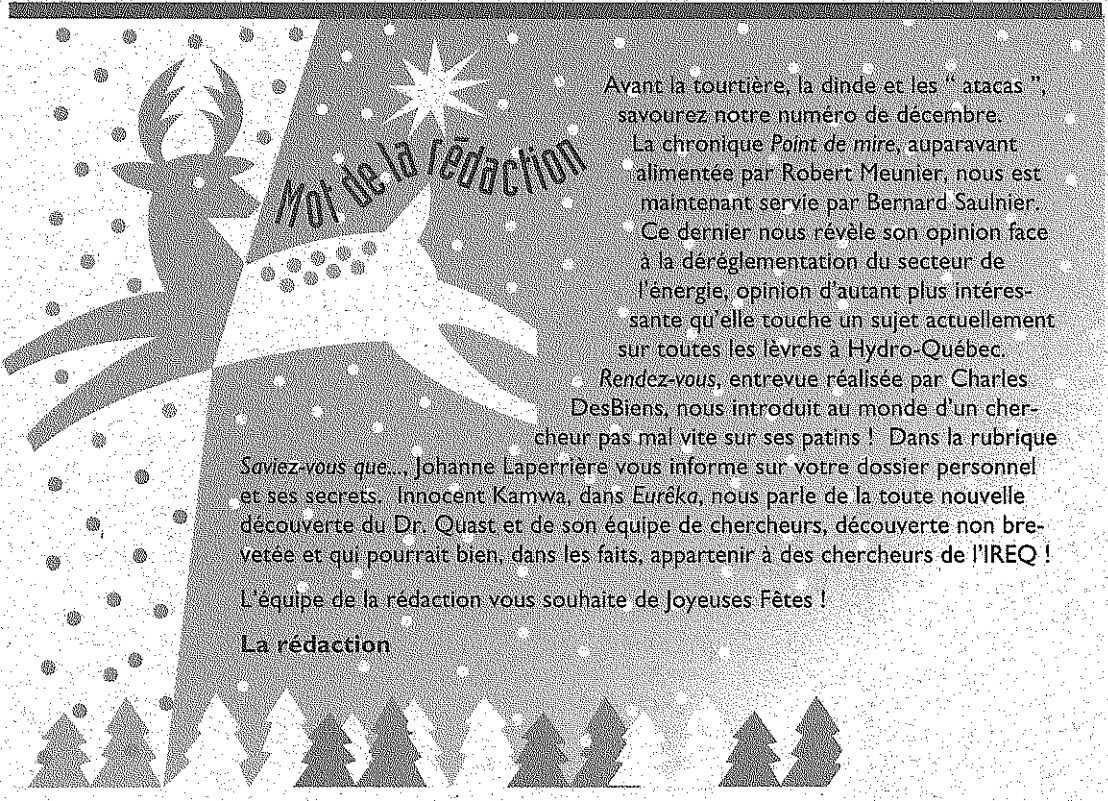
dans les institutions publiques de RDD qui lui ont donné ses ailes. On aura l'occasion d'y revenir, en repassant tour à tour les provinces canadiennes, les ministères fédéraux et provinciaux, et même, les universités. Retenons tout de même le paradoxe du processus qui vise la réduction des savoirs en vue d'une meilleure performance nationale. La compétitivité féroce en cours sur les marchés énergétiques pourrait bien sûr produire

en privé des technologies d'utilisation plus performantes, mais elle risque surtout d'aboutir à des gaspillages de ressources et d'infrastructures importants. Elle risque également de ruiner les gains acquis par des technologies d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables (qui montrent une réduction continue de leurs coûts marginaux) au profit des filières gaz qui, de façon conjoncturelle offrent des prix extrêmement compétitifs

aujourd'hui, sans toutefois pouvoir en garantir la stabilité sur un terme de vingt ans, et voués de toute façon à un tarissement inéluctable. Pire encore, au vu (scientifiquement documenté) des signaux alarmants de l'état des lieux de la planète, il importe de rechercher des options énergétiques sur la base de critères autres que la possibilité de se les procurer (et donc de les vendre) à bon marché. Comment évaluer la valeur pour l'économie québécoise de ces opportunités technologiques de long terme qui risquent de sombrer sous la pression des nouveaux seigneurs du marché spot de l'énergie? Paradoxe de processus d'affaires stéréotypés qui empêchent une planification à long terme des sociétés.

Le Japon donne pourtant l'illustration de ce qu'une vision industrielle de longue haleine procure. Au Japon, où l'électricité coûte cinq fois plus cher qu'ici, on valorise la valeur ajoutée dans les orientations industrielles. L'effort de RDD annoncé pour les prochains cinq ans y est de 22 milliards de dollars, dont 5 sont consacrés à la recherche fondamentale. L'UNESCO juge que le Canada, qui compte à peu près autant de chercheurs que le Japon, gaspille son potentiel d'innovation.

Il est plus facile apparemment d'avaler la bouillie des légats et juristes néo-libéraux qui n'offrent pourtant pas de garanties dépassant vingt-quatre heures en échange d'une soumission entière des infrastructures énergétiques des citoyens au marché. Brandissant l'intérêt du consommateur, et exigeant pour cette noble cause l'accès au transit d'électricité de tous ses partenaires de l'ALENA, la grand-messe de la



Mot de la rédaction

Avant la tourtière, la dinde et les "atacas", savourez notre numéro de décembre. La chronique *Point de mire*, auparavant alimentée par Robert Meunier, nous est maintenant servie par Bernard Saulnier. Ce dernier nous révèle son opinion face à la déréglementation du secteur de l'énergie, opinion d'autant plus intéressante qu'elle touche un sujet actuellement sur toutes les lèvres à Hydro-Québec. *Rendez-vous*, entrevue réalisée par Charles DesBiens, nous introduit au monde d'un chercheur pas mal vite sur ses patins! Dans la rubrique *Saviez-vous que...*, Johanne Laperrière vous informe sur votre dossier personnel et ses secrets. Innocent Kamwa, dans *Eurêka*, nous parle de la toute nouvelle découverte du Dr. Quast et de son équipe de chercheurs, découverte non brevetée et qui pourrait bien, dans les faits, appartenir à des chercheurs de l'IREQ!

L'équipe de la rédaction vous souhaite de Joyeuses Fêtes!

La rédaction

déréglementation/privatisation avec son décor de fausses flammes ne convainc pas sur ses pieuses intentions. L'histoire de la conquête des riches espaces économiques (et le Québec, par l'importance et la variété de ses ressources naturelles, en est un de taille) nous suggère d'observer calmement et méthodiquement les enjeux de cette déréglementation pendant quelques temps avant de s'y engager. Paradoxe d'une vision financière qui compte sur la théorie de la génération spontanée comme stratégie d'avenir.

Et si la précipitation du Québec à entrer dans le club de la déréglementation faisait dévier la rente hydroélectrique des québécois vers les marchés d'exportation grâce à la substitution graduelle de l'électricité de la clientèle résidentielle par des sources d'énergie importées (comme le gaz néo-écossais ou albertain). J'aimerais qu'on m'explique comment l'accroissement de nos paiements de fournitures énergétiques importées, associé à des revenus incertains de l'hydroélectricité exportée sur le féroce marché de compétition U.S., pourrait éviter à mes enfants

des lendemains qui déchantent. Car ils me posent des questions. Y a-t-il une assurance contre les risques de dérapage? Quel est le coût de la prudence? Paradoxe d'un marché aveugle qui prétend détenir «la» vision de tous.

Au niveau macro-économique, qu'y gagnerait le Québec? À part peut-être la découverte d'un nouveau casino financier, dont on réalisera trop tard les effets déliquescents. Alors que les gros (très gros en fait) joueurs s'apprentent à se repartager un marché sursaturé au niveau de l'offre et plafonné dans la demande, pourquoi ne pas exercer une élémentaire prudence avant d'engager notre petit navire dans le canyon rugissant? «Le plaisir de l'un, c'est d'voir l'autre se casser l'cou-ouououou».

La publicité du gaz sur toute la planète à l'heure actuelle, c'est «On est propre, propre, propre», rien de moins. Le bilan environnemental unique et enviable du Québec en Amérique du Nord devrait pourtant bien pouvoir se mettre en marché, non? Ou est-ce un simple problème de maîtrise du processus d'imagination?

À voir comme on est pressé au Québec ces jours-ci de privatiser les profits des services publics, on ne peut que constater que les investisseurs privés ne craignent plus la soi-disant incertitude référendo-économico-politique du Québec. Le maire de Montréal s'active à faire cadeau au secteur privé du gaz d'un immense volume de droits de passage grâce au réseau d'aqueduc de Montréal. D'ici 10 ans, les consommateurs résidentiels et institutionnels se seront tournés vers le gaz plus compétitif, jusqu'à ce que le gaz ne devienne moins intéressant. À ce moment, l'hydroélectricité sera vraisemblablement réservée par ses proprios pour alimenter leurs marchés d'exportation également réservés, et le pacte tarifaire du Québec sera devenu un vague souvenir.

Le Québec serait du même coup passé à côté d'autres options de haute valeur ajoutée pour l'industrie de l'énergie et des ressources québécoises: l'efficacité énergétique, la tarification différenciée, l'éolien, le photovoltaïque, l'hydrogène, la voiture hybride et le développement d'un

La plume IREQuois

Chers lecteurs,

Vous êtes cordialement invités à nous faire part de vos opinions. Vos félicitations, critiques et commentaires seront plus profitables s'ils sont partagés avec l'ensemble de vos collègues.

Écrivez à la «La Plume de l'Irequois», par télécopieur au numéro suivant : 449-9631 ou par courrier électronique à cette adresse : secretariat@spsi.qc.ca, le tout à l'attention de Johanne Laperrière. À noter que seuls les textes signés paraîtront dans le journal.

savoir-faire énergétique de long terme, de technologies soutenables, et d'industries durables qui constitueront la véritable richesse des économies dans 15 ans, et que rechercheront les mêmes qui veulent aujourd'hui s'approprier, et vite, la rente gazière qui appartient au patrimoine international. Quel choix auront les consommateurs alors? Celui de s'acheter leur propre groupe électrogène polluant?

Ça fait beaucoup de questions en effet. Nos décideurs ont des responsabilités quant à l'utilisation du patrimoine collectif et, à ce titre, ils ont des comptes à rendre. Devant pareils enjeux pour l'autonomie énergétique du Québec, c'est rien de moins qu'un référendum qu'il nous faut. Ce sera rapide, la question sera claire et certainement, la réponse aussi.

Je parie un cheval de Troie et une épée de Damoclès que les québécois préfèrent le mode de développement durable dans leurs choix technologiques: l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont déjà au sommet de leurs préférences. Ils préfèrent aussi créer des emplois qui durent, chez eux.

D'ici là, histoire de montrer que notre élite de gestion tient à ses infrastructures de RDD en énergie et qu'elle se préoccupe du fait que son personnel technique et scientifique, qui a compté dans l'atteinte d'une renommée importante pour le Québec, représentée de solides garanties pour l'avenir, le début d'une vision prudente et éclairée serait de transformer nos temporaires en permanents et de revoir de fond en comble le processus client-fournisseur actuel. Par les

temps qui courent, il est temps de s'occuper de l'avenir. IREQ est la mieux placée pour exiger ce minimum pour la RDD, rien de moins ne serait acceptable pour le Québec.

Le soutien à la RDD dans le domaine de l'énergie, c'est une garantie d'avenir pour le Québec. C'est là la rentabilité secrète de la RDD, celle qu'aucun bilan annuel privé ne révélera jamais.

À vos masques, prêts, partez.

Bernard Saulnier
Chercheur

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI.

Comité de rédaction:

Charles DesBiens, *chercheur*

Myriam Hamel, *chercheuse*

Innocent Kamwa, *chercheur*

Bernard Saulnier, *chercheur*

Johanne Laperrière,
conseillère syndicale

Conception graphique:
Guylaine Hardy

Impression:
Imprimerie Daniel Boulet
inc.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec
1996



Le SPSI fait un pas de plus sur l'inforoute @

Oui, depuis quelques semaines déjà, vous pouvez trouver sur le site WEB du SPSI la version intégrale de la convention collective. Vous avez une question et vous n'avez pas d'exemplaire de la convention collective? Naviguez en direction du site SPSI à l'adresse suivante : <http://w3.lanter.net/SPSI>.

Bonne visite!

" Il n'y a pas plus temporaire qu'un vice-président d'Hydro-Québec dans une réorganisation "

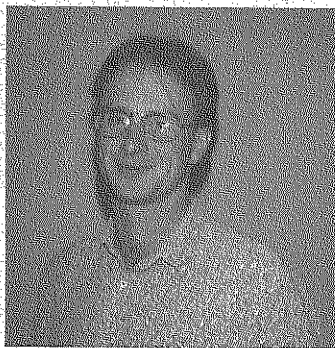
" Un temporaire de l'IREQ, c'est comme un permanent dans le privé. " On connaît tous cette devise si caractéristique du personnel de l'IREQ. Mais, pour notre connaissance personnelle, notre jargon hydroquébécois devrait s'enrichir d'une nouvelle rhétorique. " Il n'y a pas plus temporaire qu'un vice-président d'Hydro-Québec dans une réorganisation. "

Oui, l'équipe du journal l'a bien apprise à ses dépens. Après deux rencontres reportées, nous étions confiants que le troisième rendez-vous avec M. Pierre St-Arnaud, vice-président exécutif Technologie et Développement, serait le bon. Mais, la veille de l'entrevue, notre Vice-président exécutif annonce sa démission !!! L'entrevue est évidemment annulée. La surprise fut énorme pour l'équipe du journal puisque, rappelons-le, M. St-Arnaud était en poste depuis seulement 5 mois ! Qui a dit qu'Hydro-Québec était comme un long fleuve tranquille ?

Pour le journal, il fallait maintenant trouver quelqu'un pour le remplacer. M. Caillé ? Trop occupé. Les autres vice-présidents ? Leur avenir, trop incertain. Finalement, nous avons eu l'idée d'interroger la seule personne qui pourrait nous indiquer la FUTURE organisation d'Hydro-Québec. Cette personne, ce serait Jojo. Mais, nous doutions de sa crédibilité au sein de la communauté scientifique. Finalement, nous avons trouvé une personnalité qui saura vous plaire et qui est infiniment plus intéressante que Jojo. Bonne Lecture.

Richard Laliberté : un sportif de calibre international qui participera au Mondial des Maîtres de patinage de vitesse

L'avantage de cette chronique est que nous pouvons vous faire découvrir des qualités insoupçonnées chez certaines personnes. Qui aurait cru que nous avions, à l'IREQ, un chercheur ayant la passion du patinage de vitesse et capable de rivaliser avec l'élite de ce sport au niveau international ? Ce chercheur, c'est Richard Laliberté du Service Technologie des matériaux. Oui, Richard a véritablement atteint des sommets dans sa discipline. Avant d'être chercheur dans le domaine de la soudure et de la cavitation, il a fait la plupart des grandes compétitions internationales de patinage de vitesse. Il nous avoue humblement qu'en 1987, en Italie, il a réussi à rejoindre le groupe sélect des 5 meilleurs patineurs au monde ! Ce qui n'est pas rien. Notre chercheur est assez fier de cette performance puisque habituellement il se classait entre la 15^e et la 25^e position.



Chercheur au Service Technologie des matériaux, Richard Laliberté espère se classer parmi les 10 meilleurs patineurs de vitesse.

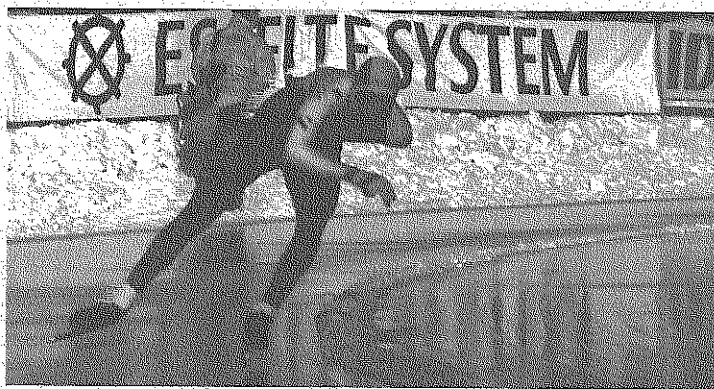
Le patinage de vitesse : une passion

" Quand tu aimes un sport, tu ne perds jamais le goût de le pratiquer. " Après 16 ans de pratique, notre ingénieur en physique adore toujours le pati-

Un p'tit vite sur ses patins

nage de vitesse. Bien qu'il en ait essayé d'autres avec un certain succès, comme le hockey et le volley-ball, aucun ne lui apportait autant de satisfaction personnelle. Ce qu'il recherche c'est de dépasser ses limites, de se faire compétition plutôt que de l'être avec les autres. Le patinage de vitesse comblait et comble toujours ses attentes. Ce sport lui a permis de développer la con-

catégories représentant différents groupes d'âges (30 à 40 ans ; 40 à 50 ans ; 50 à 60 ans (oui, il y en a !). Ce championnat commandité par l'ISU (International Skating Union) rassemblera au total entre 150 et 200 participants. Richard nous révèle immédiatement que la compétition sera forte et très sérieuse. Les américains, les australiens, les allemands, les français, les



Richard a repris un entraînement régulier en vue du Mondial des Maîtres

fiance en soi et la discipline. D'ailleurs, il a réussi à boucler son baccalauréat en génie tout en s'entraînant en Europe pour ses compétitions ! Il pouvait assister en moyenne à deux semaines de cours au début et à la fin de chaque session. Autodidacte ? Notre chercheur l'est sûrement. Discipliné ? Les preuves sont là. Durant sa carrière de 7 ans, qui débuta en 1984 au sein de l'Équipe nationale de patinage de vitesse, il a été en compétition avec les patineurs de vitesse les plus rapides au monde. En dehors de la course, les autres patineurs deviennent des amis qu'il a appris à côtoyer régulièrement d'une compétition à l'autre. Il espère, d'ailleurs, les revoir en participant au Mondial des Maîtres.

Le Mondial des Maîtres

Cette compétition internationale, qui aura lieu du 10 au 12 janvier prochain à Berlin, s'adresse aux patineurs âgés de plus de 30 ans. Il y a plusieurs

finlandais, les suédois et surtout les redoutables hollandais seront présents. Son but : terminer parmi les 10 premiers. Avec cette idée en tête, il met tout en oeuvre pour atteindre encore une fois les sommets même s'il s'est retiré de la compétition active en 1992. Ainsi, sur semaine, notre spécialiste du 1500 mètres chausse chaque soir ses patins à roulettes pendant une heure et demie. Durant la fin de semaine, il se dirige vers l'anneau de glace Gaétan-Boucher à Sainte-Foy pour compléter son entraînement.

Ainsi, le 4 janvier prochain, il s'envolera avec deux anciens collègues et amis, Gaétan Boucher et Sylvain Perreault, pour affronter la compétition et se dépasser.

Bonne chance Richard !

Charles DesBiens
Chercheur

À quand remonte la dernière consultation de votre dossier personnel ?

La loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels donne droit à toute personne d'être informée qu'un ou des fichiers de renseignements personnels ou nominatifs la concernant existent dans l'entreprise. D'ailleurs, toute personne a la possibilité de demander l'accès à son dossier personnel. Pour consulter votre dossier personnel, il suffit d'adresser une demande à cet effet à votre supérieur hiérarchique, tel que le stipule la convention collective (art. 10.02 de la c.c.). Ce dernier détient en outre,

une copie de votre dernière évaluation de rendement (art. 22.03 de la c.c.). Quant à la consultation de votre dossier "opérationnel ressources humaines", le plus simple est de prendre rendez-vous auprès de la Division Personnel de la VPTI (art. 10.03 de la c.c.). La loi vous autorise à consulter le document original sur place et à en obtenir une copie ou une transcription écrite. Seuls les frais de transcription, de reproduction et de transmission peuvent être exigibles. Vous pouvez pour ce faire être accompagné ou non d'un représentant syndical ou de tout autre témoin.

Y a-t-il des renseignements nominatifs vous concernant qui sont inexacts ?

Dans l'éventualité où un renseignement nominatif figurant à un document versé à votre dossier s'avérait incomplet, inexact ou équivoque ou si sa collecte, sa communication ou sa conservation, n'est pas autorisée par la loi, une demande de rectification voire même de destruction peut être effectuée en vertu de cette même loi. Une copie de tout renseignement nominatif modifié ou ajouté ou une attestation du retrait devra vous être remise. Cependant, le droit à la rectification ne permet pas la modification des opinions émises par des personnes, par exemple, dans une évaluation de rendement. Seuls les renseignements objectifs sont rectifiables. Par ailleurs, tout avis disciplinaire enregistré à votre dossier depuis plus d'un an sans qu'il y ait eu récidive de votre part, doit être retiré de

votre dossier et détruit (art. 11.03 de la c.c.).

Avez-vous autorisé la divulgation de certains renseignements personnels ?

Afin de protéger votre vie privée, la Loi prévoit la confidentialité des renseignements nominatifs qui vous appartiennent en propre ou qui peuvent permettre de vous identifier, à moins que vous n'ayez consenti à leur divulgation. Sont nominatifs pour la Commission d'accès à l'information, des renseignements qui livreraient une information sur l'identité, les traits psychologiques, l'état de santé, la réputation, la situation économique, le logement, l'éducation ou le mode de vie d'une personne. Votre curriculum vitae constitue un bon exemple d'un document contenant plusieurs renseignements nominatifs. D'autre part, certains renseignements sont à caractère public. Il en va ainsi de votre nom, titre, fonction, classification, échelle de traitement, de même que l'adresse et le numéro de téléphone de votre lieu de travail.

Certaines exceptions permettent, cependant, à l'entreprise de déroger au principe de confidentialité des renseignements nominatifs. À titre d'exemple, pensons aux renseignements divulgués, si requis, au procureur de l'entreprise dans une procédure judiciaire ou, les renseignements contenus au dossier médical de l'employé communiqués à l'employeur aux seules fins toutefois, de l'exercice des droits que lui confère la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (art. 38 et 39 de la LATMP) ou encore, des renseignements transmis à une personne en raison d'une situation d'urgence.

Alors, allez donc voir votre dossier, qui sait, il pourrait peut-être receler quelques surprises !

Johanne Laperrière
Conseillère syndicale

Eurêka

Des savants auraient découvert un nouvel élément

Le plus lourd élément connu a été récemment découvert par des physiciens universitaires. Cet élément, provisoirement appelé Administratium, n'a ni proton ni électron et présente donc un nombre atomique nul. Cependant, il possède un neutron, 15 assistants neutrons, 70 vice-assistants neutrons et 161 assistants vice-neutrons. Ce qui lui confère une masse atomique de 247.

Dépourvu d'électron, l'Administratium est inerte. Toutefois, il peut être détecté chimiquement puisqu'il bloque toute réaction avec laquelle il rentre en contact. Ainsi, ses découvreurs ont constaté qu'une quantité infime d'Administratium ajoutée à une réaction, prolongeait celle-ci pendant quatre jours. Sans Administratium, la même réaction se serait ordinairement complétée en moins

d'une seconde.

L'Administratium possède une demi-vie approximative de trois ans, au terme de laquelle il ne décroît pas comme tel, mais procède plutôt à une réorganisation en vertu de laquelle les assistants neutrons, les vice-assistants neutrons ainsi que les assistants vice-neutrons s'échangent les places. Des études détaillées tendent à démontrer que la masse atomique effective de l'Administratium croît après chaque réorganisation.

Les chercheurs ont par ailleurs observé que l'Administratium existe naturellement dans l'atmosphère. Il tend à se concentrer dans certains lieux spécifiques, telles que les agences gouvernementales, les grandes corporations, les universités, les séminaires et les églises. On en trouve généralement dans les buildings les plus cossus, les plus

récents et les mieux entretenus.

Prudents, les savants avertissent le public que l'Administratium est toxique. Ils prescrivent par conséquent, l'ingestion diligente de grandes quantités de fluides ainsi qu'une période prolongée de repos au lit, après une exposition à des traces même infimes de ce produit.

Extrait d'une opinion trouvée sur Internet.

Auteur original:
Dr. Kevin Quast,
Edmonton, Alberta.

Innocent Kamwa
Chercheur